



COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, samedi 12 août 2017

Point de situation suite au débrayage chez Total

Suite au débrayage d'une partie des salariés de la société Total, depuis vendredi 11 août 2017, un arrêté préfectoral a été établi fixant la liste des véhicules prioritaires pour l'approvisionnement en carburant. Des modifications sur les horaires ont été apportées quant aux créneaux horaires réservés à ces véhicules (cf. arrêté préfectoral 2017/SG/885 ci-joint).

Par ailleurs, face à la crainte des consommateurs d'une pénurie de carburant, certaines stations-services vont atteindre la rupture de gasoil et/ou essence alors même que les stocks permettaient une distribution normale pour le week-end.

Face à cette situation, la préfecture de Mayotte en appelle au civisme des automobilistes et conducteurs de deux-roues, et leur demande de ne pas modifier leurs habitudes de consommation.

Contact presse

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle -
Tél : 06 39 69 00 31 - courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr